

Autorisation de défrichement

Je soussigné Monsieur Eric KOWALSKI résidant 7 rue du château – 52300 MACONCOURT

Autorise la société FUTURES ENERGIES, filiale d'ENGIE, société à responsabilité limitée, au capital social de 30 000 000 euros, dont le siège social est situé au 2, Place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 826 753, représentée par M. Thomas TREGOAT, ayant tous pouvoirs à cet effet, à :

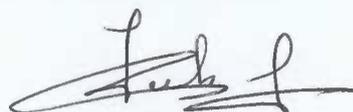
- Déposer une demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne, sur le terrain en ma qualité de propriétaire, sis sur la commune de SAINT-URBAIN-MACONCOURT :
 - Parcelle N° 2
 - Section YC
 - Lieudit : LA PLAINE
- Procéder à tous les travaux correspondants pour mener à bien la réalisation des autorisations.

Etant entendu qu'une promesse de bail et/ou le protocole foncier de la société FUTURES ENERGIES a été signée en date du 06/10/2015.

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Macancourt
le 11 octobre 2016

En trois exemplaires originaux.





Autorisation de défrichement

Je soussigné Madame Georgette SEGARD résidant 17 Grand rue – 52270 DOMREMY-LANDEVILLE

Autorise la société FUTURES ENERGIES, filiale d'ENGIE, société à responsabilité limitée, au capital social de 30 000 000 euros, dont le siège social est situé au 2, Place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 826 753, représentée par M. Thomas TREGOAT, ayant tous pouvoirs à cet effet, à :

- Déposer une demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne, sur le terrain en ma qualité de propriétaire, sis sur la commune de DOMREMY-LANDEVILLE :
 - Parcelle N° 11
 - Section YB
 - Lieudit : MORDA
- Procéder à tous les travaux correspondants pour mener à bien la réalisation des autorisations.

Etant entendu qu'une promesse de bail et/ou le protocole foncier de la société FUTURES ENERGIES a été signée en date du 05/10/2015.

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à.....Domremy.....
le.....18 octobre 2016.....

En trois exemplaires originaux.



Autorisation de défrichement

Je soussigné Monsieur Pierre SEGARD résidant Grand rue – 52270 DOMREMY-LANDEVILLE

Autorise la société FUTURES ENERGIES, filiale d'ENGIE, société à responsabilité limitée, au capital social de 30 000 000 euros, dont le siège social est situé au 2, Place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 826 753, représentée par M. Thomas TREGOAT, ayant tous pouvoirs à cet effet, à :

- Déposer une demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne, sur le terrain en ma qualité de propriétaire, sis sur la commune de DOMREMY-LANDEVILLE :
 - Parcelle N° 14
 - Section YB
 - Lieudit : MORDA
- Procéder à tous les travaux correspondants pour mener à bien la réalisation des autorisations.

Etant entendu qu'une promesse de bail et/ou le protocole foncier de la société FUTURES ENERGIES a été signée en date du 05/10/2015.

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à.....DOMREMY.....
le.....18-10-2016.....

En trois exemplaires originaux.



Autorisation de défrichement

Je soussigné Monsieur Claude CASSARD résidant rue Principale – 52230 ANNONVILLE

Autorise la société FUTURES ENERGIES, filiale d'ENGIE, société à responsabilité limitée, au capital social de 30 000 000 euros, dont le siège social est situé au 2, Place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 826 753, représentée par M. Thomas TREGOAT, ayant tous pouvoirs à cet effet, à :

- Déposer une demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne, sur le terrain en ma qualité de propriétaire, sis sur la commune d'ANNONVILLE :
 - Parcelle N° 70
 - Section ZD
 - Lieudit : CHAMPS LE CHAT
- Procéder à tous les travaux correspondants pour mener à bien la réalisation des autorisations.

Etant entendu qu'une promesse de bail et/ou le protocole foncier de la société FUTURES ENERGIES a été signée en date du 2 mars 2015.

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à.....*annonville*.....
le.....*17.10.2016*.....

En trois exemplaires originaux.